

Article 3.

Nature des matériaux
et description des
appareils en pierres de
taille.

Le mur de soutènement sera parementé en moellons
suillés et tous les perrés seront exécutés en moellons épincés.

Le cantelage, destiné à revêtir la partie supérieure de la
cale, aura Vingt-cinq centimètres d'épaisseur ($0^m 25$) en
moyenne; il reposera sur une couche de pierrailles concassées
et de débris de carrières choisis, de Vingt cinq centimètres
d'épaisseur ($0^m 25$).

On exécutera en pierre de taille de granit et conformément
aux détails qui vont suivre:

1^o La tablette de couronnement du mur de quai sur
toute sa longueur et celle du perré de la cale, vers la rive.

2^o Les arêtes et les enclaves de l'échelle de sauvetage,

3^o Les pierres d'organaux réparties, comme il a été dit,
le long de la tablette de couronnement du mur de quai,

4^o Les chaînes coupant transversalement le cantelage de la
cale le long des arêtes saillantes de sa surface.

Couronnement du mur de quai. — La tablette de
couronnement du mur de quai sera appareillée alternati-
vement par carreaux et boutisses ayant Quarante-cinq
centimètres ($0^m 45$) de hauteur verticale en parement; le lit
sera retourné d'équerre au parement sur Vingt cinq cen-
timètres ($0^m 25$) de longueur; sur le surplus, il sera horizontal,
ce qui portera à cinquante centimètres ($0^m 50$) la hauteur
d'assise de la tablette. Le parement extérieur suivra le fruit
du cinquième ($\frac{1}{5}$) du mur de quai; celui supérieur suivra
une pente de trois centimètres ($0^m 03$) par mètre, pour se
raccorder avec le bombement de la cale.

Pour les longueurs des tablettes on donnera toute
latitude à l'entrepreneur, excepté celles qui reçoivent les
pierres d'organaux qui auront Soixante six centimètres
($0^m 66$) de longueur; la queue des boutisses sera régulièrement
de Quatrevingts centimètres ($0^m 80$) et celle des carreaux

de cinquante centimètres ($0^m.50$).

Les tablettes seront assemblées au moyen de queues d'aronde de cinq centimètres ($0^m.05$) de profondeur et surtout la hauteur du joint.

Couronnement des perrés.— Les tablettes des perrés seront appareillées par carreaux et boutisses. Dans le plan du perré, elles offriront un parement à 45° , de vingt-cinq centimètres ($0^m.25$) de hauteur, mesurés suivant l'inclinaison; le lit sera retourné d'équerre au parement du perré, sur vingt-cinq centimètres ($0^m.25$) de profondeur; sur le surplus, il sera horizontal, ce qui portera à trente-cinq centimètres ($0^m.35$) la hauteur d'assise de ces tablettes. Leur parement supérieur sera taillé en gras de trois centimètres ($0^m.03$) par mètre, pour prendre l'inclinaison résultant du bombement de la cale.

La longueur des carreaux, mesurée perpendiculairement à l'arête de couronnement, sera de trente centimètres ($0^m.30$), celle des boutisses sera de cinquante centimètres ($0^m.50$).

Les uns et les autres auront une longueur de cinquante centimètres ($0^m.50$), au moins, dans le sens de la cale.

Enclaves de l'échelle de sauvetage.— Les enclaves de l'échelle offriront, par rapport au parement du mur de quai à leur emplacement, une section vide en forme de trapèze, de trente centimètres ($0^m.30$) de hauteur, et dont les bases auront: celle du fond, quatre-vingts centimètres ($0^m.80$) et celle dans le parement du mur, soixante-dix centimètres ($0^m.70$). Chacune des assises de l'enclave sera formée alternativement de

deux pierres détaillées jointives et de deux pierres détaillées séparées par un moëllon suillé.

Dans le premier cas, la longueur de harpe sera de trente cinq centimètres (0^m35) de chaque côté de l'enclave, dans le parement du mur, et la queue totale de la pierre, mesurée sur le lit de pose, sera de quatrevingts centimètres (0^m80).

Dans le deuxième cas, la longueur de harpe sera de soixante centimètres (0^m60) et la queue aura soixante centimètres (0^m60).

Organeaux. — Il y aura huit pierres d'organeaux de soixante-six centimètres (0^m66) de longueur et de largeur, avec une queue de soixante centimètres (0^m60); les joints seront retournés d'équerre au parement et pleins sur vingt-cinq centimètres (0^m25) au moins.

Il sera fait autour des pierres d'organeaux, un massif de blocage de un mètre cinquante centimètres (1^m50) de longueur, un mètre cinquante centimètres (1^m50) de largeur et de cinquante centimètres (0^m50) de profondeur.

Châînes transversales dans le cantelage. — Les châînes transversales dans le cantelage, suivant les arêtes formées par la succession des pentes au palier, auront chacune quarante centimètres (0^m40) de largeur totale, répartie par moitiés égales dans le palier et dans la rampe adjacente, avec trente-cinq centimètres (0^m35) de hauteur; la longueur des pierres sera d'au moins un mètre (1^m00). Elles seront taillées et posées de manière à raccorder parfaitement les deux parties bombées en palier et en pente de la surface de la cale.

Article 4.

Article 4.

Echelle de sauvetage.

L'échelle sera encastrée dans une rainure en pierre de taille semblable à celle décrite à l'article précédent et d'ailleurs identique à celles du port de St-Malo. Les montants en chêne auront une section trapézoïdale de dix centimètres ($0^m.10$) et quinze centimètres ($0^m.15$) de base pour vingt huit centimètres ($0^m.28$) de hauteur.

Les barreaux, en fer rond forgé et galvanisé, auront quatre centimètres ($0^m.04$) de diamètre et cinquante centimètres ($0^m.50$) de longueur dans œuvre des montants; ils seront terminés à une extrémité par une espèce d'oreille à section carrée de quatre centimètres ($0^m.04$) de côté et ayant aussi quatre centimètres ($0^m.04$) de longueur, destinée à être encastrée dans l'un des montants et à s'opposer à la rotation du barreau; à l'autre extrémité, les barreaux seront maintenus par un écrou de forme circulaire de dix centimètres ($0^m.10$) de diamètre et cinq centimètres ($0^m.05$) d'épaisseur, pourvu de six trous pour y engager les prises d'une clef de serrage. Le filet de la vis sera en saillie sur les barreaux.

Les montants en bois des échelles ne s'élèveront pas jusqu'à la surface supérieure de la tablette de couronnement; ils seront reçus dans des entailles de quinze centimètres ($0^m.15$) de profondeur, préparées à cet effet dans les pierres de couronnement adjacentes aux rainures et seront recouverts par ces pierres, de manière à soustraire les fibres du bois aux alternatives de sécheresse et d'humidité.

Le barreau supérieur, encastré dans le parement supérieur de la tablette de couronnement, sera en bronze; il sera légèrement bombé au milieu dans un plan vertical et aura une longueur de soixante cinq centimètres ($0^m.65$) et une section circulaire de quatre centimètres (0.04) de diamètre; les extrémités seules auront pour section un carré de quatre centimètres ($0^m.04$) de